

De plus, le Conseil de sécurité crée un comité de suivi et demande à tous les États de lui faire rapport, dans un délai péremptoire de 90 jours, sur les mesures prises en application de la Résolution (article 6).

1.2 Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

Créé en 1989 par le Groupe des Sept (G7), dans la foulée d'un scandale financier de grande envergure⁵, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) est un organisme intergouvernemental qui incite les États à réformer les lois et réglementations antiblanchiment. Les 29 pays et les 2 organisations internationales qui en font partie se soumettent à un exercice annuel d'autoévaluation et à des rondes régulières d'évaluation mutuelle. Le Groupe d'action rédige également un rapport annuel et dresse des listes identifiant les pays dont les dispositifs antiblanchiment ont des « défaillances graves » et qui entravent la coopération internationale. Toutes ces activités de suivi reposent sur un document unique, les 40 Recommandations du GAFI, publiées en 1990 et révisées en 1996.

À la suite des attaques terroristes du 11 septembre, les ministres des Finances des pays membres de l'Union européenne et du G7 ont demandé au GAFI d'établir de nouvelles normes internationales pour prévenir l'utilisation du système financier par les terroristes. Le Groupe d'action a alors élaboré les 8 Recommandations spéciales, très similaires à celles de 1990. Elles demandent aux États d'élargir l'obligation de vigilance faite aux établissements et intermédiaires financiers afin de détecter les transactions suspectes liées au terrorisme. Elles innovent toutefois en soulignant la nécessité de mieux contrôler les systèmes informels de remise de fonds (recommandation spéciale VI) et de surveiller plus efficacement les organismes à but non lucratif (recommandation spéciale VIII). Ces nouvelles préoccupations découlent, très directement, des présomptions concernant l'organisation et les ressources des terroristes qui ont commis des attentats contre des intérêts américains au cours de la dernière décennie.

⁵ Il s'agit des révélations sur les activités illicites de la *Bank of Credit and Commerce International*, BCCI, mises officiellement en évidence par un comité sénatorial américain, dont les travaux ont commencé au printemps 1988.